

Un plan d'actions
opérationnel

Fiche action

2-1

Élaborer et mettre en œuvre un Plan local des déplacements (PLD)

OBJECTIFS POLITIQUES / STRATÉGIQUES	Définir une politique pour favoriser les mobilités alternatives à la voiture particulière et répondant aux besoins de déplacements des habitants et salariés du territoire de l'Agglomération sur une échéance de 5 à 10 ans en définissant des plans d'actions sur différentes thématiques, notamment : <ul style="list-style-type: none"> • la structuration du réseau de transports en commun. • la structuration d'un réseau pour les modes actifs. • l'organisation du transport de marchandises, en lien avec l'économie sociale et solidaire. • le développement des mobilités innovantes.
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Adoption d'un PLD, validé par les partenaires. Mise en place d'outils pour évaluer les actions à mettre en œuvre. Concertation avec les partenaires concernés.
DESRIPTIF DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • Définir un cahier des charges, validation et recherche de financement auprès d'Île-de-France Mobilités, identification des partenaires à associer aux études (financiers, décideurs, opérationnels). • Validation du PLD avec les partenaires concernés.
RÉFÉRENT(S) POLITIQUE(S)	Délégations « Transports et déplacements » et « Circulations douces ».
RÉFÉRENT(S) ADMINISTRATIF(S)	Direction générale adjointe « Environnement et réseaux » / Pôle transports.
PARTENAIRES ASSOCIÉS	Région Île-de-France, Île-de-France Mobilités, Communes de l'Agglomération, Département, associations d'usagers, transporteurs routiers, SNCF, associations d'entreprises du territoire (liste non exhaustive).